



Contrat de la filière Industries et Technologies de Santé

5 juillet 2013

« Contrat de Filière »

entre

L'ÉTAT

[Marisol Touraine](#)

Ministre des Affaires Sociales et de la Santé

[Arnaud Montebourg](#)

Ministre du Redressement Productif

[Geneviève Fioraso](#)

Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche

[Nicole Bricq](#)

Ministre du Commerce Extérieur

Et la Filière Industries et Technologies de Santé

[Marc de Garidel](#)

Vice-président du Comité Stratégique de Filière

Les organisations professionnelles

[Hervé Gisserot](#)

Président du LEEM

[Christian Lajoux](#)

Président de la FEFIS

[Stéphane Régnault](#)

Président du SNITEM

[Sébastien Aguetant](#)

Président du SPIS

[Jean-Louis Hunault](#)

Président du SIMV

[Yves Quinchart](#)

Président du SIDIV

En présence des organisations syndicales

Pour la CFE-CGC Chimie

Pour la CFTC FCMTE

Pour FO - FNP

Pour la CFDT FCE

Editorial

Les industries et technologies de santé, une filière stratégique au service de l'innovation, de l'emploi et de la croissance

La présence des industries de santé parmi les quatre secteurs d'avenir définis comme prioritaires pour la France par le Président de la République est un signal majeur. C'est un encouragement pour l'ensemble des acteurs qui contribuent activement aux travaux du Comité Stratégique de Filière des Industries et Technologies de Santé.

Je tiens à saluer la mobilisation des centaines de participants - pouvoirs publics, représentants de syndicats de salariés, industriels – répartis dans une dizaine de groupes de travail, dont l'animation été assurée par des binômes public/privé. Leur engagement au cours de ces six derniers mois a permis de parvenir à ce contrat de filière au contenu particulièrement riche. Grâce à sa construction partenariale et sa dynamique d'engagement réciproque, le Comité de la Filière Industries et Technologies de santé est aujourd'hui le lieu de dialogue et de pilotage indispensable pour proposer une politique de développement d'un secteur industriel prometteur pour l'économie française. Il permettra de préparer les industries de demain pour accroître encore la santé de nos concitoyens.

La filière emploie aujourd'hui 300 000 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 75 milliards d'euros en France. En matière de R&D, elle constitue la deuxième filière industrielle en France. Pour autant, dans un environnement toujours plus compétitif et contraint, cette filière connaît des difficultés, avec notamment une perte de chiffre d'affaires et d'emplois en 2012 dans le secteur du médicament, ou le recul de la position de la France en recherche clinique.

L'élaboration en concertation des différentes politiques publiques qui concernent la filière est indispensable pour faire face à des défis majeurs.

La production de produits de santé exige d'investir et d'innover continuellement pour maintenir qualité et compétitivité. A court terme, le premier défi est de maintenir puis de renforcer les capacités industrielles et de recherche en France, pour bénéficier de retombées économiques importantes mais aussi pour assurer l'indépendance et la sécurité sanitaire. Alors que la compétition mondiale pour attirer les investissements est toujours plus forte, de nombreuses entreprises de santé, françaises comme étrangères, continuent de faire le choix d'investir dans l'Hexagone.

Le deuxième défi est d'accompagner les évolutions industrielles en cours. Du fait des avancées scientifiques et technologiques et des progrès de la médecine qui en résultent, les industries de santé sont en effet en mutation profonde. Elles doivent s'adapter et collaborer notamment pour offrir à chacun des solutions globales de santé, alliant tests diagnostic, médicaments, imagerie, dispositifs médicaux de plus en plus communicants, télésanté ou encore éducation thérapeutique. Les investissements de notre industrie en R&D contribuent à maintenir la France parmi les rares pays qui disposent des compétences leur permettant de jouer un rôle de premier plan dans la révolution médicale en cours. Les procédures d'accès au marché en France pour les innovations vont devoir être adaptées pour tenir compte de l'arrivée de nouvelles solutions de santé, notamment multi-technologiques.

Le troisième défi est de préparer les industries de demain. Les travaux du CSF santé ont permis de définir trois filières émergentes, la médecine cellulaire et régénératrice, la médecine personnalisée et la e-santé, dont le développement créera une valeur importante et de nombreux emplois, et pour lesquelles

la France possède les atouts nécessaires pour être en tête de la compétition internationale.

La filière des industries et technologies de santé, qui rassemble tous les acteurs y compris les partenaires sociaux, est le lieu de dialogue et de pilotage indispensable pour soutenir le développement du secteur et préparer les industries de demain. Le CSF santé a identifié quatre axes majeurs pour faire du scénario de croissance une réalité solide.

Le premier est de conforter et d'accroître l'attractivité de la France comme lieu de recherche et de développement des industries de santé. La simplification et l'accélération de la mise en place des études cliniques par une convention unique entre l'industriel et l'établissement hospitalier seront un outil efficace d'attractivité. De même, la démarche partenariale renforcée entre la recherche publique et l'industrie permettra d'irriguer la filière par l'innovation. Les mesures adoptées visent également à favoriser la formation initiale et continue aux nouveaux métiers et à accompagner la transformation des métiers et la gestion active de l'emploi.

Notre deuxième axe est de simplifier l'accès au marché des innovations en affirmant le leadership français dans ce domaine. Il est essentiel de rétablir un état d'esprit favorable à l'innovation, notamment pour permettre le développement de nos PME innovantes. Nous nous félicitons du lancement de travaux sur ce sujet, en concertation avec les industriels. Le CSF santé, associant les acteurs publics et privés, a également proposé un ensemble de mesures pour garantir l'automédication responsable et sécurisée.

Notre troisième axe est de préserver, puis augmenter la part de la production des produits de santé en France et en Europe et de faciliter l'émergence de nouvelles filières industrielles. Les mesures proposent par exemple d'engager une démarche partenariale afin d'identifier les produits de santé stratégiques sans alternatives thérapeutiques, de sécuriser leur production et d'améliorer la transparence sur l'origine des lieux de fabrication des médicaments. Promouvoir la filière de bio-production française, afin d'ancrer les futures productions de produits biologiques sur le territoire national est aussi une priorité. Notre pays possède également beaucoup d'atouts pour devenir un leader incontesté des trois filières industrielles émergentes, reconnues comme stratégiques. Pour cela, une forte impulsion des pouvoirs publics est indispensable, de l'amorçage des projets de recherche à l'application en vie réelle : assurer la création d'un marché solvable à travers des déploiements de grande envergure de projets, rénover l'évaluation pour l'adapter aux évolutions de la médecine, structurer la filière de la e-santé, développer la médecine personnalisée, notamment par l'accélération de l'utilisation des méthodes de diagnostic compagnon, lever les freins à l'émergence de la filière de la médecine cellulaire et régénératrice.

Notre quatrième et dernier axe doit servir la stratégie pour le commerce extérieur de la France, qui a retenu la santé comme une priorité. A titre d'exemple, l'excédent commercial dégagé par le médicament en 2012 est de 7,1 milliards d'euros, en forte croissance en raison de la reprise des exportations. Pour poursuivre sur cette voie, nos entreprises ont besoin d'un appui politique et diplomatique fort à l'export. La mise à disposition d'informations sur les opportunités offertes par les marchés étrangers, la création de clubs santé dans des pays prioritaires et l'accompagnement de nos PME vont favoriser les exportations de nos produits de santé. La position de la France à l'international sera également affirmée par la ratification de la convention Medicrime et par la signature d'un accord de coopération visant à la prévention et à la répression de la fraude aux contrefaçons et à la falsification des produits de santé.

Conscients des atouts du territoire français, conscients aussi de leurs responsabilités envers les malades comme envers les salariés du secteur, L'Etat, les partenaires sociaux et les entreprises s'engagent pour développer la R&D en France, adapter les formations, préserver l'emploi, relocaliser la production, en particulier pour les produits les plus stratégiques, afin d'améliorer la sécurité et l'indépendance sanitaires. L'objectif est de développer un secteur industriel compétitif sur le territoire national, qui bénéficiera ainsi des emplois et des exportations, plutôt que d'acheter ailleurs les solutions thérapeutiques dont les patients ont besoin. Le pilotage stratégique de la filière est indispensable, en associant de manière cohérente la nécessaire garantie de la santé publique, l'ambition industrielle et la gestion des contraintes financières.

La signature de ce premier contrat de filière est certes une étape importante, mais elle est surtout le point de départ d'un travail de mise en œuvre et de suivi des mesures. A cette fin, les membres du CSF santé doivent plus que jamais continuer à travailler ensemble et enrichir notre contrat, dans l'esprit d'échanges et d'ouverture qui a caractérisé ces six derniers mois, au service de la santé des Français et de la compétitivité de notre économie.

Marc de Garidel
Président du Groupe Ipsen
Vice-Président du Comité Stratégique de Filière des Industries et Technologies de Santé

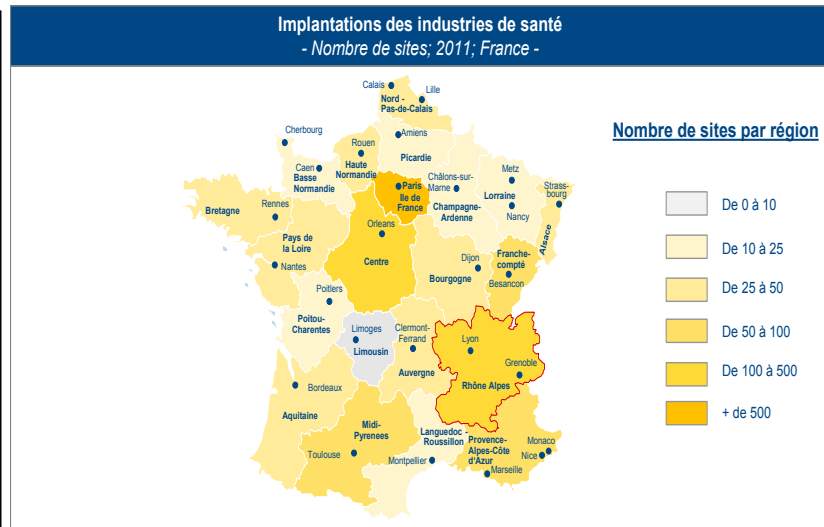
Carte d'identité de la filière

La filière représente plus de 75 Md€ de chiffre d'affaires en France, en forte croissance à l'international avec un potentiel supplémentaire de 70 M€ d'ici 2017.

La filière compte **près de 200 000 emplois**, soit **4,6% des effectifs de l'industrie en France**, et **représente plus de 100 000 emplois indirects**.

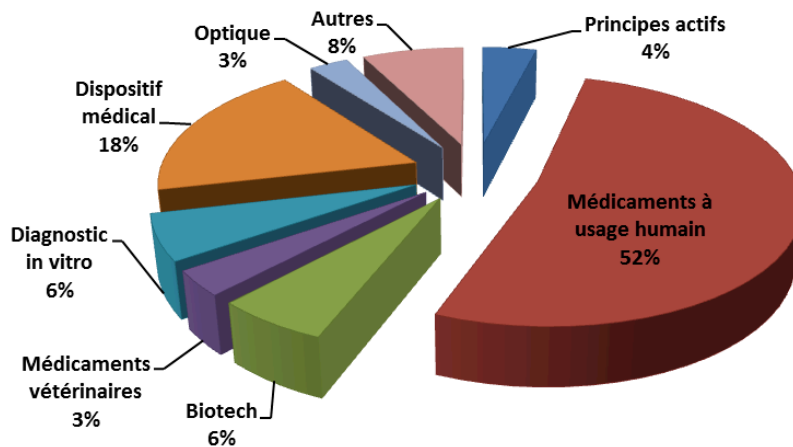
Plus de **900 entreprises** représentant plus de **1400 sites ou établissements** et plus de **400 usines**

Une filière relativement épargnée par les mouvements de désindustrialisation des dernières décennies en France : **hausse de 62% des effectifs des industries de santé** alors que l'emploi a chuté de 41 % dans l'industrie manufacturière



Source : FEFIS – Livre Blanc

Répartition de l'emploi par composante industrielle de la filière



AFOM

Atouts

- Excellence de la recherche publique en Sciences du Vivant.
- Dispositifs de soutiens à la R&D performants (CIR notamment) et organisation plus lisible (Aviesan, IHU...)
- Performance du système de santé (corps médical d'excellence, CHU permettant une boucle permanente entre la technologie et les patients, solvabilisation du marché par la protection sociale...)
- Tissu industriel dense dans le domaine pharmaceutique et vétérinaire avec un appareil de production important et domaines d'expertise (ex. vaccins)
- Force des exportations pharmaceutiques
- présence de leaders mondiaux dans les domaines pharma, vétérinaire et diagnostic
- Des PME et ETI innovantes sur des filières émergentes ou à fort potentiel de développements (e-santé, imagerie, médecine personnalisée...)
- Présence de compétences différenciées (médecins, ingénieurs, chimistes...)

Faiblesses

- Difficulté d'accès au financement pour les PME biotech et ETI
- Organisation administrative parfois complexe (multiplicité des acteurs, répartition des missions...)
- Tissu industriel trop dispersé en dehors de la filière pharmaceutique et vétérinaire (trop peu d'ETI dans le DM, le diagnostic, l'imagerie)
- Peu de production de molécules innovantes
- Absence de leader mondial dans le DM
- Balance commerciale déficitaire DM
- Délais d'accès au marché trop longs (notamment pour les DM)

Opportunités

- Moteurs structurels (augmentation et vieillissement de la population...)
- Augmentation de la demande en provenance des pays émergents
- Renforcement des partenariats publics-privés, en s'appuyant notamment sur les pôles de compétitivité
- Le développement des IHU, des cohortes et d'autres structures ou projets en sciences de la vie soutenus par le Programme Investissements d'Avenir (PIA)
- Emergence de nouvelles filières ouvertes aux PME innovantes
- Place des solutions multi-technologiques dans les stratégies médicales
- PME innovantes susceptibles de grandir et de devenir des ETI en remédiant aux difficultés de financement
- Cartographie en cours des centres de R&D (publique et privée) et de production à la fois dans des domaines thérapeutiques et dans des technologies clés pour définir une masse critique visible à l'international

Menaces

- Contrainte budgétaire accentuée
- Manque de lisibilité réglementaires (accès au marché, métiers de la promotion...)
- Erosion de la place de la France en matière d'attractivité des essais cliniques
- Ralentissement du rythme des découvertes
- Concurrence par de nouveaux pays élargie aux produits innovants
- Décisions d'arbitrage défavorables à la France dans les choix de sites de R&D et de production
- Acquisition des PME innovantes par des groupes internationaux et visant à en déplacer la valeur ajoutée hors du territoire national avant que leurs produits n'atteignent le stade commercial en raison des difficultés de financement et du trop petit nombre d'ETI ou grands groupes français, en particulier dans le domaine du DM
- Valorisation à l'étranger des résultats de recherche et d'innovations publiques notamment issues des grands programmes financés par l'Etat.
- Développement de la contrefaçon
- Externalisation de la fabrication des matières premières

Missions et fonctionnement du comité stratégique de filière des industries et technologies de santé

Le Comité stratégique de filière des industries et technologies de santé (CSF santé) est présidé par Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, Arnaud MONTEBOURG, Ministre du Redressement Productif, et Geneviève FIORASO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Marc de GARIDEL (groupe IPSEN), Président du G5 Santé en étant le vice-président. Nicole BRICQ, Ministre du Commerce Extérieur, assure le pilotage des travaux concernant l'export et la lutte contre la contrefaçon et la falsification.

Le CSF santé associe les entreprises du médicament humain et vétérinaire, du dispositif médical, du diagnostic médical, de la biotechnologie et de la e-santé, ainsi que les syndicats de salariés et les organismes professionnels concernés.

Dans le cadre d'une politique industrielle ambitieuse et solidaire, le CSF Santé a pour objectif de renforcer et développer le secteur industriel de la santé, secteur qui connaît des mutations fortes liées à la compétition mondiale et aux évolutions technologiques et scientifiques, ainsi que de permettre l'émergence de nouvelles filières qui contribueront à la croissance, à l'emploi et aux investissements de la France de demain. Il privilégie le donnant-donnant et vise à identifier les actions concrètes qui peuvent être mises en œuvre par l'Etat et les industriels, dans le domaine de la politique industrielle et de l'innovation, au service de l'emploi. Il inscrit son action, dans le cadre de la stratégie nationale de santé et de l'agenda stratégique de la recherche, au sein d'une politique de santé publique centrée sur le patient, la sécurité et l'accès équitable à l'innovation.

Le CSF Santé définit une feuille de route stratégique de la filière pour le court et le moyen/long terme. Il peut être saisi par le gouvernement ou s'autosaisir de tout sujet comportant des enjeux stratégiques pour la filière santé.

Le CSF santé, au service d'une politique de santé publique centrée sur le patient, la sécurité et l'accès équitable à l'innovation médicale, au bénéfice de nos concitoyens, a pour missions :

- de faire émerger des propositions d'actions de la filière pour développer sa compétitivité et son activité, développer son attractivité, les formations et l'emploi dans la filière.
- d'effectuer un diagnostic et un suivi de l'évolution des activités et de l'emploi dans la filière et de l'adéquation du dispositif de formation et des mesures de politique industrielle et de recherche spécifiques à la filière.

Il fait notamment des préconisations pour :

- Répondre aux besoins de santé croissants des Français
- Etre vecteur de création d'emplois sur le territoire
- Promouvoir une gouvernance de la santé favorable aux intérêts de la France
- Construire une filière performante dans un monde médical en mutation
- Préserver le leadership de la France en matière de santé dans la compétition internationale

Afin de conduire les missions du CSF santé, le Vice-président s'appuie sur un bureau. Le co-secrétariat est assuré par la DGCIS et un représentant du groupe IPSEN.

Le CSF santé se réunit en formation plénière au moins deux fois par an. Il établit chaque année un rapport sur son activité qui est porté par le CNI et rendu public. Au moins une réunion plénière est organisée par an avec les ministres qui président le CSF santé afin de présenter le bilan des résultats de l'année, les actions en cours et à venir.

Afin de conduire ses travaux, le CSF santé s'appuie sur des groupes de travail chargés d'un sujet déterminé. Deux présidents de groupe sont nommés, issus du public et du privé. Ils ont toute latitude pour la composition du groupe de travail, afin de réunir l'ensemble des acteurs de la filière.

Le Bureau du CSF santé, dont les réunions sont présidées par le Vice-président, assure le suivi des travaux du CSF santé.

Les ordres du jour des réunions du Bureau portent sur l'état d'avancement des groupes de travail ou de projet mis en place par le CSF santé.

Il se réunit tous les trois mois. Les co-secrétaires assistent aux réunions du bureau.

Les objectifs stratégiques du contrat de filière des industries et technologies de santé

Les six premiers mois de travaux du CSF santé, menés dans un dialogue fructueux avec un Etat partenaire des entreprises, ont permis de faire émerger les nombreuses propositions d'action concrètes ci-jointes. En complément à cela, des propositions issues des groupes de travaux constitués dans le cadre du Comité Stratégique des Industries de Santé (CSIS), coordonné par Thierry Tuot, sont venues enrichir ce contrat de filière.

L'ensemble de ces mesures visent à atteindre les 8 objectifs suivants :

1. Conforter et accroître l'attractivité de la France comme lieu de recherche et développement des industries de santé

La baisse de la place de la France dans la recherche clinique mondiale est regrettable tant pour l'accès précoce des patients aux innovations que pour la notoriété de la recherche française. Simplifier et accélérer la mise en place des études par une convention unique entre l'industriel et l'établissement hospitalier sera un outil efficace d'attractivité. En contrepartie, les industriels stabiliseront puis augmenteront le nombre des essais cliniques et le nombre de patients inclus par essai en s'appuyant le plus possible sur les infrastructures académiques spécialisées et en impliquant les associations de patients dès la conception des protocoles. L'objectif est de passer de 30% à 60% des essais cliniques mondiaux proposés à la France par l'industrie, 3 ans après la mise en œuvre du contrat unique.

Le transfert de la recherche académique vers l'industrie, dans une démarche partenariale renouvelée, permettra d'irriguer la filière par l'innovation. Les propositions visent à simplifier les mesures administratives (via entre autre de la mise en place du principe du mandataire unique) et à faciliter les partenariats publics privés, notamment pour renforcer le transfert à destination des PME et ETI

innovantes, via la création des centres d'innovation et pour augmenter la participation des PME aux programmes européens développés dans le cadre de l'agenda stratégique France Europe 2020. Une des mesures sera la professionnalisation des Points de contact nationaux pour assurer le chaînage de l'information entre l'Europe et les PME.

2. Affirmer le leadership français en matière d'innovation

La filière des dispositifs médicaux (DM) et du diagnostic in vitro (DIV) est un acteur majeur des industries de santé composé à 94% de PME, mal connu des pouvoirs publics. Les propositions opérationnelles retenues dans ce contrat de filière visent à faciliter le développement immédiat de leurs innovations.

Les travaux des différents groupes de travail concernés par l'innovation ont mis en évidence des difficultés pour l'accès aux marchés des produits de santé innovants, qu'il s'agisse de dispositifs médicaux mais aussi de médicaments ou de e-santé. En effet, la médecine et les produits de santé ont considérablement évolué depuis quelques années, sans que les procédures administratives n'aient été encore adaptées à ces évolutions rapides. Les difficultés sont liées à la complexité des procédures d'évaluation en vue de la prise en charge, ainsi que de fixation des prix, de tarification et de modalités d'achats hospitaliers. Elles impliquent de nombreuses administrations et organismes publics, notamment le MASS (DGS, DSS, DGOS), le MESR et la DGRI, la HAS, la CNAMTS, le CEPS et voire l'ANSM. Pour répondre aux multiples questions soulevées, un groupe de travail interministériel sera mis en place sous le pilotage du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. Il consultera les entreprises du secteur santé.

Afin de faciliter le développement des entreprises de santé, l'achat public de produits innovants dûment identifiés sera encouragé. Avec l'objectif d'accélérer la disponibilité pour les patients des nouvelles approches médicales, la mise en œuvre de l'article L 165-1-1 ou « forfait innovation » sera effective avant la fin 2013.

3. Faciliter l'émergence de trois nouvelles filières

Dans un marché mondial encore ouvert, le CSF santé a identifié trois grandes ambitions majeures qui pourront faire de la France, au regard de ses nombreux atouts, le leader incontesté des futures industries de santé : la médecine cellulaire et régénérative, la médecine personnalisée et la e-santé.

Les propositions sont retenues pour leur donner une forte impulsion, de l'amorçage des projets de recherche à l'application en vie réelle : assurer la création d'un marché solvable à travers des déploiements de grande envergure de projets, rénover l'évaluation, structurer la filière de la e-santé, développer la médecine personnalisée par l'accélération de l'utilisation des méthodes de diagnostic compagnon, lever les freins à l'émergence de la filière de la médecine régénératrice.

4. Favoriser la formation initiale et continue aux nouveaux métiers, accompagner la transformation des métiers et la gestion active de l'emploi

Les industries de santé sont un secteur en mutation. Les scénarios élaborés dans le cadre du CEP en 2012 ont mis en évidence la poursuite des transformations qui affectent les emplois, les métiers et les compétences. Ce CEP sera mis à jour chaque année.

Les mesures adoptées visent à préparer les talents de demain, anticiper les mutations professionnelles, sécuriser les parcours, favoriser les mobilités, mutualiser les moyens entre grandes entreprises et PME, favoriser l'emploi et l'insertion des jeunes par le doublement des formations en alternance d'ici 2020, et l'augmentation du nombre de bourses CIFRE de 25% en 3 ans, avec une mesure permettant le détachement des CIFRE dans les PME liées à un grand groupe.

5. Préserver puis augmenter la part de la production de produits de santé en France et en Europe

L'objectif des deux principales mesures retenues est de préserver la production dans les usines européennes et françaises. La première est une démarche partenariale engagée afin d'identifier les produits de santé stratégiques, sans alternatives thérapeutiques, et de sécuriser leur production en Europe, pour en prévenir les ruptures d'approvisionnement. La deuxième propose d'améliorer la transparence sur les lieux de fabrication des médicaments, en permettant aux entreprises qui le souhaitent d'indiquer le lieu de production par un pictogramme sur l'emballage. La troisième est de promouvoir la filière de bio-production française, afin d'ancrer les futures productions de produits biologiques sur le territoire national.

Des mesures de simplification seront prises pour ne pas défavoriser la production en Europe.

6. Conquérir de nouveaux marchés à l'exportation

La filière, retenue parmi les secteurs stratégiques pour le commerce extérieur, bénéficie d'un appui politique et diplomatique. Une organisation pays/marché est mise en place avec des Clubs santé dans les pays prioritaires, en lien avec la Stratégie pour le commerce extérieur de la France. Les grands groupes se sont engagés à proposer des contacts et des facilités d'hébergements à l'étranger pour les PME. Le fédérateur de la famille « mieux se soigner » à l'export assurera la coordination des actions engagées pour fournir une offre française complète et adaptée aux pays ciblés. Ubifrance réalise un site Internet répertoriant l'offre française et propose un accompagnement des entreprises dans la durée.

Diverses mesures de simplification administrative faciliteront les exportations des médicaments humains, vétérinaires et des compléments alimentaires depuis le territoire national.

7. Lutter contre la contrefaçon et la falsification

Le trafic illicite et dangereux des produits de santé est un phénomène criminel en expansion qui touche tous les pays, notamment à travers les offres véhiculées par Internet. La contrefaçon et la falsification des produits de santé portent atteinte à l'emploi, à l'image des entreprises, à la recherche et à l'innovation, obérant non seulement la compétitivité des entreprises mais constituant un risque pour les patients.

Les services de l'Etat renforceront leur coopération sur ce sujet et mèneront une campagne d'information du public. Par ailleurs, la position de la France à l'international sera affirmée par la ratification de la convention Medicrime.

8. Garantir l'automédication responsable

La place de l'automédication sera sécurisée par la conjonction de quatre facteurs : des professionnels de santé impliqués et formés garants de la sécurité de la dispensation en officine et en ligne, des patients informés et responsabilisés, une offre adaptée de médicaments, des outils de suivi adaptés.

Un groupe de travail sera placé sous l'égide du ministère des affaires sociales et de la santé. Il aura vocation à consulter les industriels et les autres partenaires concernés au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux. Il pourra en particulier étudier les outils nécessaires pour une automédication responsable (renforcement de la sécurité, outils de suivi de la consommation et des prix, outils d'aide à la dispensation pharmaceutique, information, étude médico-économique, ...).

De nombreuses mesures concernent le soutien aux PME, au niveau de la R&D, de l'export, des accords de sous-traitance, de la bio-production. Elles permettront d'accroître la solidarité de filière, comme la signature de la charte de la médiation inter-entreprises par les grands groupes français du CSF

santé. Elles impliquent aussi un soutien particulier des autorités publiques et des mesures de simplification.

De nombreuses propositions appellent un effort important de simplification des procédures administratives, que l'Etat s'engage à mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

Les entreprises s'engagent à développer les partenariats avec la recherche publique française, à utiliser les infrastructures issues des programmes d'investissements d'avenir, à stabiliser puis augmenter le nombre d'essais cliniques proposés à la France. Elles s'emploieront à favoriser la production en France ou en Europe, à privilégier les sites de bio-production français, à développer les exportations, au service de l'emploi sur le territoire national et de la sécurité de nos concitoyens.